

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

92

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU GRAND ANNECY

SEANCE du 6 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un
Le six du mois de mai à dix-huit heures trente

Le CONSEIL de COMMUNAUTÉ du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le trente avril deux mille vingt et un, s'est réuni Salle le Météore - 27 route de Frangy - MEYTHET en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date
d'affichage

12 MAI 2021

Déposée en
Préfecture le

11 MAI 2021

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, François ASTORG, Olivier BARRY, Michel BEAL, Alexandra BEAUJARD, Nicole BLOC, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Patrick BOSSON, Bilel BOUCHETIBAT, Stéphane BOUCLIER, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Pierre BRUYERE, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Christel CASSET, Lola CECCHINEL, Odile CERIATI-MAURIS, Henri CHAUMONTET, Martine COUTAZ, Sandrine DALL'AGLIO, Roland DAVIET, Noëlle DELORME, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Chantale FARMER, Gilles FRANÇOIS, Pierre GEAY, Fabien GERY, Jean-François GIMBERT, Anthony GRANGER, Aurélie GUEDRON, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique KHAMMAR, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, Elisabeth LASSALLE, François LAVIGNE-DELVILLE, Christiane LAYDEVANT, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Bruno LYONNAZ, Benjamin MARIAS, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Catherine MERCIER-GUYON, Patricia MERMOZ, Thomas MESZAROS, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Michel MUGNIER-POLLET, Alexandre MULATIER-GACHET, Laure ODORICO, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Raymond PELLICIER, Marie-Luce PERDRIX, Tony PESSEY, Christian PETIT, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Christophe PONCET, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Bénédicte SERRATE, Thomas TERRIER, Olivier TRIMBUR, Gilles VIVIAN

Avaient donné procuration

Frédérique BANGUÉ à Isabelle DIJEAU, Isabelle BASTID à Henri CHAUMONTET, Marie BERTRAND à Charlotte JULIEN, Corinne BOULAND à Tony PESSEY, Fabienne GREBERT à Chantale FARMER, Pierre-Louis MASSEIN à Viviane MARLE, Aurélien MODURIER à Xavier OSTERNAUD, Yannis SAUTY à Fabien GERY, Nora SEGAUD-LABIDI à Benjamin MARIAS, Guillaume TATU à Marion LAFARIE, Jean-Louis TOÉ à Odile CERIATI-MAURIS

Etaient excusés

David DUBOSSON, Antoine de MENTHON, Philippe MONMONT

Tony PESSEY est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

PLU D'EVIRES - PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 - CHANGEMENT DES MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Christian ANSELME, rapporteur

Par délibération n°DEL-2021-63 du 25 mars 2021, le Conseil communautaire a défini les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU d'Evires portant sur l'écriture du règlement en zone N relatif aux secteurs naturels d'équipements publics et d'intérêt collectif et sur la rectification d'erreurs matérielles.

Dans l'attente de la complétude du dossier qui sera mis à disposition du public, il apparaît nécessaire de repousser les dates de la mise à disposition. Cette mise à disposition prévue initialement du lundi 10 mai 2021 au jeudi 10 juin 2021 pour une durée de 32 jours est repoussée du mercredi 30 juin 2021 au vendredi 30 juillet 2021 pour une durée de 31 jours.

Les autres modalités de la mise à disposition restent inchangées (dossier numérique téléchargeable en ligne, dossier papier, dépôt des observations, point de vue et propositions, par courrier, par inscription sur les registres et par mail).

Pour rappel, le dossier du projet de modification simplifiée est disponible selon les modalités suivantes :

- version papier en mairie déléguée d'Evires aux jours et heures habituels d'ouverture,
- version papier en mairie de Fillière aux jours et heures habituels d'ouverture,
- version papier au siège du Grand Anancy, direction de l'Aménagement, aux jours et heures habituels d'ouverture,
- version numérique sur le site internet du Grand Anancy (www.grandanecy.fr, rubrique Aménagement du territoire, section plan local d'urbanisme), et sur celui de la Commune de Fillière (www.commune-filliere.fr).

A cet effet, un poste informatique avec un accès gratuit au site internet du Grand Anancy est mis à la disposition du public au Grand Anancy aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Il sera possible pour le public de faire connaître ses observations, son point de vue et ses propositions jusqu'à la fin de la mise à disposition, selon les modalités suivantes :

- par courrier, à l'attention de Mme la Présidente, Grand Anancy, 46 avenue des Iles, BP 90270, 74007 Annecy cedex, avec pour objet « Modification simplifiée n°1 du PLU d'Evires »,
- par inscription sur un registre déposé dans les lieux suivants :
 - en mairie déléguée d'Evires aux jours et heures habituels d'ouverture,
 - en mairie de Fillière aux jours et heures habituels d'ouverture,
 - au siège du Grand Anancy, direction de l'Aménagement, aux jours et heures habituels d'ouverture,
- par mail à l'adresse suivante : modificationplu.evires@grandanecy.fr

Les pièces jointes éventuelles ne devront pas dépasser la taille totale de 5 Mo.

Le dossier tenu à la disposition du public comprend :

- le dossier de modification simplifiée, complété, le cas échéant, de l'évaluation environnementale,
- la décision de l'Autorité environnementale,
- l'avis émis par les personnes publiques associées.
-

Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée du PLU, le lieu, les jours et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié dans un journal diffusé dans le département et affiché au siège du Grand Anancy, à la mairie déléguée d'Evires et à la mairie de Fillière. L'avis sera publié 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et affiché dans le même délai pendant toute la durée de la mise à disposition.

A l'issue de cette mise à disposition, le registre sera clos et signé par Madame la Présidente ou son représentant. Le bilan de la mise à disposition sera présenté au Conseil communautaire qui délibérera et se prononcera sur le projet de modification simplifiée, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

VU le code de l'Urbanisme, et notamment les articles L.153-36 et suivants et L.153-45 et suivants,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2016-0056 du 29 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération du Grand Annecy à compter du 1^{er} janvier 2017,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2018-066 du 21 décembre 2018 approuvant les statuts du Grand Annecy,
VU la délibération n°D-2019-643 du 19 décembre 2019 du Conseil communautaire du Grand Annecy approuvant le PLU d'Evires,
VU l'arrêté n°ARR-2021-02 de la Présidente du Grand Annecy du 18 mars 2021 prescrivant la modification simplifiée n°1 du PLU d'Evires,
VU la délibération n°DEL-2021-63 du 25 mars 2021 du Conseil communautaire du Grand Annecy définissant les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU d'Evires,

LE CONSEIL DECIDE :

- de décider l'adaptation des modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU d'Evires suivant les modalités décrites ci-dessus,
- d'autoriser la Présidente à exécuter la présente délibération et notamment, à signer tout document administratif, technique ou financier relatif à cette opération.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet et sera affichée pendant un mois au siège du Grand Annecy, à la mairie de Fillière et à la mairie déléguée d'Evires conformément à l'article R.153-3 du code de l'Urbanisme.

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 92

AINSI DELIBERE ont signé au registre la Présidente et les membres présents à la séance,

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.